

# Trade Secret Markers

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 09/19/2016

Date de révision: 09/19/2016

Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Trade Secret Markers  
Code du produit : 766XXX, 767XXX, 762XXX, 68726X and 77615X  
Synonymes : Factory Marker, Pump Marker, HD Graining Marker, Trade Secret Markers, Graining Pens.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : **NEED**

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dover Finishing Products (DFP), Inc.  
16789 Boul Hymus  
Kirkland QC. H9H 3L4 - Canada  
T 514-420-6030  
[dfpservice@dfp.ca](mailto:dfpservice@dfp.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-354-4445

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 4 (Voie cutanée)	H312
Eye Irrit. 2A	H319
Carc. 2	H351
Repr. 1B	H360
STOT SE 2	H371

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H312 - Nocif par contact cutané  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus  
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

# Trade Secret Markers

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/international

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

80% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par contact cutané inconnue.

## RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Éthanol	(n° CAS) 64-17-5	90
Isopropanol	(n° CAS) 67-63-0	10
Alcool diacétonique	(n° CAS) 123-42-2	9
Alcool méthylique	(n° CAS) 67-56-1	3.78
Méthylisobutylcétone	(n° CAS) 108-10-1	1

## RUBRIQUE 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Nocif par contact cutané. Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse anti-alcool. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

# Trade Secret Markers

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

### RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Éthanol (64-17-5)		
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	3300 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1000 ppm
Isopropanol (67-63-0)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	400 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	1225 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	500 ppm
Alcool diacétonique (123-42-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	1800 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	240 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	50 ppm
Alcool méthylique (67-56-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm

# Trade Secret Markers

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool méthylique (67-56-1)		
IDLH	US IDLH (ppm)	6000 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	200 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	325 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	250 ppm
Méthylisobutylcétone (108-10-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	75 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	500 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	205 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	50 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	300 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	75 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres renseignements	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Aucune donnée disponible.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 63 - 83 °C
Point d'éclair	: 4 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible

# Trade Secret Markers

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres renseignements

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par contact avec la peau.

Trade Secret Markers	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	>1000 mais ≤ 2000 mg/kg (Calculée en utilisant les valeurs ETA)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
Éthanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
CL50 inhalation rat	124,7 mg/l/4h
Isopropanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	1870 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4059 mg/kg
CL50 inhalation rat	72600 mg/m <sup>3</sup> /4h
Alcool diacétonique (123-42-2)	
DL50 orale rat	4 g/kg
Alcool méthylique (67-56-1)	
DL50 orale rat	6200 mg/kg
CL50 inhalation rat	22500 ppm/8h
Méthylisobutylcétone (108-10-1)	
DL50 orale rat	2080 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3000 mg/kg
CL50 inhalation rat	8,2 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Éthanol (64-17-5)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme

# Trade Secret Markers

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

<b>Méthylisobutylcétone (108-10-1)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérigénicité

Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes. L'exposition au méthanol par inhalation, ingestion ou absorption cutanée peut provoquer de graves lésions oculaires, notamment la cécité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Nocif par contact cutané. Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

## RUBRIQUE 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Trade Secret Markers</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Trade Secret Markers</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de Transport des marchandises dangereuses

### Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD)	: UN1170
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: ÉTHANOL EN SOLUTION
TMD Classe Primaire de Danger	: 3
Étiquettes de danger (TMD)	:



Groupe d'emballage : II

## RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

# Trade Secret Markers

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### RUBRIQUE 16: Autres renseignements

Date d'émission : 09/19/2016  
Date de révision : 09/19/2016  
Autres renseignements : Aucun.

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*